

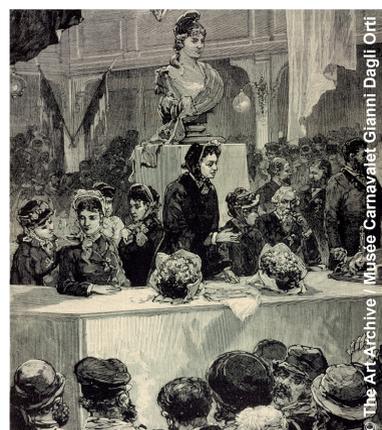


## Les « suffragettes » à la conquête des droits politiques

**1848.** Le député fouriériste Victor Considerant réclame en vain le vote des femmes devant le Comité de constitution.

**1849.** Première candidature féminine aux élections législatives. La saint-simonienne Jeanne Deroin se présente à Paris. Moquée, poursuivie, elle renonce. George Sand, favorable à l'émancipation des femmes, juge cette tentative prématurée.

**1871.** Présidente du Comité de vigilance des citoyennes du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, **Louise Michel** prend part à la Commune. Elle est déportée en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1880.



**13 février 1881.** Hubertine Auclert lance le journal féministe *La Citoyenne*.

**1901.** Le député « républicain indépendant » de la Vendée Jean Gautret dépose une proposition de loi tendant à accorder le droit de vote aux célibataires, aux veuves et aux divorcées. Ce texte inspiré de l'exemple britannique reste sans suite.



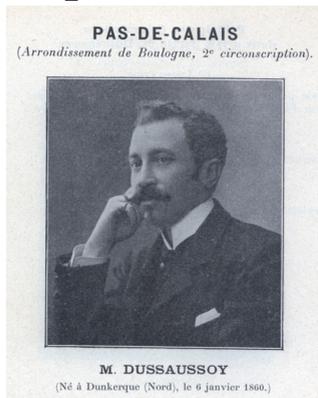
**1906.** Le député « Action libérale » du Pas-de-Calais Paul Dussaussoy signe une proposition de loi en faveur du suffrage féminin aux élections locales.

**27 mai 1907.** La loi rend les femmes électrices et éligibles aux conseils de prud'hommes.

**1909.** Création de l'Union française pour le suffrage des femmes, par Jeanne Schmahl.

**Avril 1910.** La comédienne Marguerite Durand et plusieurs militantes féministes se présentent symboliquement aux législatives.

**20 mai 1919.** La proposition Dussaussoy, amendée pour rendre les Françaises électrices et éligibles à toutes les élections, est votée par les députés (329 voix contre 95).



**21 novembre 1922.** Après avoir différé pendant trois ans le débat sur la proposition Dussaussoy, le Sénat refuse d'examiner les articles du texte (156 voix contre 134). À six reprises sous la Troisième République, les députés se prononcent en faveur du vote des femmes, mais les textes sont enterrés par le Sénat.

**4 juin 1936.** Léon Blum nomme trois femmes dans son gouvernement.